



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-septième session
Point 37 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-septième année

Lettre datée du 4 novembre 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention ainsi que celle des membres du Conseil de sécurité sur une récente déclaration que M. Denktash, le dirigeant chypriote turc, a faite le 22 octobre 1982, au quotidien turc Hurriyet et dans laquelle il accuse à nouveau les Chypriotes grecs d'importer des armes et de s'apprêter à lancer une attaque contre les Chypriotes turcs et dit que ces derniers devraient donc se préparer en conséquence.

Bien que dénuées de tout fondement, ces accusations inspirées par la Turquie, pays d'une puissance militaire cent fois supérieure à celle de Chypre, sont révélatrices des sinistres plans de la Turquie et visent à égayer l'opinion publique mondiale à propos de la situation existant à Chypre. Le gouvernement n'a nullement l'intention d'attaquer les Chypriotes turcs et n'a fait aucun préparatif en vue d'une offensive militaire. Il recherche au contraire une solution du problème de Chypre par des moyens et des procédures pacifiques. C'est Chypre, l'innocente victime d'une agression inhumaine sans provocation et continue, qui est en droit de s'alarmer, tout spécialement à la suite de ces récentes et sinistres accusations turques - maintes fois répétées - selon lesquelles le Gouvernement de la République prépare une action militaire contre les Chypriotes turcs.

Cependant, nul ne peut refuser à Chypre le droit de renforcer les moyens de défense des zones libres, étant donné qu'elle est la victime d'une agression de la part de la Turquie dont des forces armées importantes et bien équipées continuent d'occuper une partie considérable du territoire de la République, en violation des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

En attendant, on ne saurait manquer de remarquer un article publié dans le journal chypriote turc Halkin Sesi du 22 octobre 1982 qui encourage la Turquie à bombarder Chypre. Des articles et des déclarations de cette nature témoignent du climat créé par Ankara dans la zone occupée.

A/37/606
S/15485
Français
Page 2

Au nom de mon gouvernement je tiens à dénoncer vigoureusement ces déclarations qui sont révélatrices de la violente opposition de M. Denktash et d'Ankara à la politique de coopération et de rapprochement entre les deux communautés que mène le gouvernement dans le but de parvenir à une solution juste et pacifique du problème de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

